

Subventions de l'ACE pour l'EDI

Lignes directrices du programme



L'Association canadienne des entraîneurs (ACE), un chef de file national en formation et développement des entraîneurs, est fière de s'associer à **MONDO**, une entreprise de renommée internationale spécialisée en revêtements de sol conçus pour optimiser la performance des athlètes.

Les partenaires sportifs de l'ACE, notamment les organismes nationaux de sport (ONS), les représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs (RPTFE) et le Réseau des instituts du sport olympique et paralympique du Canada (RISOP), peuvent bénéficier du Programme de subventions pour l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI). Il est à noter qu'un organisme provinciaux/territoriaux de sport (OPTS) doit présenter un projet collaboratif avec l'ONS partenaire ou avoir reçu son aval pour être admissible.

L'ACE, ses partenaires et MONDO travaillent ensemble pour favoriser la diversité chez les entraîneurs au Canada et créer des environnements sportifs inclusifs et accessibles.

But du programme

Aider les partenaires sportifs de l'ACE à élaborer et à mettre en œuvre des projets pour favoriser la diversité chez les entraîneurs au Canada.

Financement

Les bénéficiaires doivent allouer une contribution financière d'au moins 500 \$ au projet. Ils recevront en retour jusqu'à 1 500 \$ pour soutenir leur projet. Ces fonds doivent être utilisés pour régler les dépenses liées au projet dans les délais prévus. Toutes les activités du projet doivent être réalisées entre le 1er avril 2024 et le 1er mars 2025. De plus, un rapport final doit être présenté avant le 1er mars 2025. Veuillez communiquer avec l'ACE pour vous renseigner sur les dépenses admissibles et non admissibles.

Voici quelques exemples de projets admissibles :

- Organiser un atelier spécialisé d'introduction au coaching ou un atelier spécifique au PNCE pour former les entraîneurs des groupes prioritaires, dont les responsables du développement des entraîneurs (p. ex., former un RDE qui parle une autre langue pour donner de la formation dans une nouvelle communauté);
- Mettre sur pied un programme de mentorat;
- Fonder une communauté de pratique;
- Fournir aux entraîneurs des expériences de coaching pratiques (comme participer à un championnat national dans un rôle d'apprenti entraîneur).

L'ACE versera toutes les subventions approuvées à la réception d'une demande de remboursement des dépenses accompagnée d'un rapport final sur les résultats du projet.

Responsabilités liées au programme

Exigences pour les organismes retenus :

- Mettre en œuvre un projet admissible entre le 1er avril 2024 et le 1er mars 2025.
- Finaliser le projet et le rapport final pour le 1er mars 2025.

Subventions de l'ACE pour l'EDI

Lignes directrices du programme

Remarque : Les organismes qui organisent un projet pendant la période de dépôt des demandes, soit entre le 1er mai au 30 juin, 2024, ou la période d'examen de sélection du 1er au 19 juillet 2024, sont admissibles à une subvention EDI de l'ACE ; cependant, il n'y a aucune garantie que la demande sera approuvée. Le projet sportif doit donc être exécuté en respectant le budget total soumis, indépendamment de l'octroi d'une subvention.

Calendrier du programme

ACTIVITÉ	DATE
Soumission des demandes	1er mai au 30 juin 2024
Examen et sélection	1er au 18 juillet 2024
Avis aux organismes retenus	19 juillet 2024
Mise en œuvre du projet	Juillet 2024 à mars 2025
Remise du rapport final	1er mars 2025

Critères d'évaluation

Toutes les demandes seront examinées et évaluées en fonction des critères suivants :

- La demande doit être présentée par un partenaire sportif de l'ACE (ONS, RPTFE, RISOP). Il est à noter qu'un OPTS doit présenter un projet collaboratif avec l'ONS partenaire ou avoir reçu son aval pour être admissible.
- Le partenaire sportif de l'ACE doit investir au moins 500 \$.
- Le partenaire doit remplir le formulaire pour soumettre sa demande :
- renseignements détaillés et impact perçu du projet avec les résultats à court et à long terme;
- projet conforme aux objectifs de la subvention et au but du programme;
- éléments inclus :
 - budget détaillé;
 - calendrier détaillé.
- Le bénéficiaire de la subvention d'EDI doit terminer le projet et soumettre un rapport final avant le 1er mars 2025.

Processus de demande

Les partenaires sportifs peuvent soumettre un formulaire de demande ici en y décrivant en détail le plan de leur projet et les résultats escomptés.

Date limite de soumission

Les formulaires seront acceptés du 1er mai au 30 juin 2024. Les partenaires dont la demande est retenue seront avisés par courriel au plus tard le 19 juillet 2024.

Subventions de l'ACE pour l'EDI

Lignes directrices du programme

Attentes envers les partenaires retenus

Ce qui est attendu des partenaires retenus :

- Répondre à l'offre reçue par courriel.
- Examiner et remplir le formulaire d'engagement.
- Fournir le calendrier à jour du projet.
- Indiquer la personne-ressource.
- Mentionner la commandite.
- S'engager à présenter un rapport final détaillé avant le 1er mars 2025.

Reconnaissance de la commandite

Nous accueillons et encourageons les occasions de faire valoir la commandite de MONDO dans le cadre de cette subvention au cours de la réalisation de votre projet. Veuillez utiliser le texte ci-dessous comme guide dans toute communication qui mentionne le programme de subventions pour l'EDI de l'ACE, en veillant à le désigner comme « le programme de subvention pour l'EDI de l'ACE, propulsé par MONDO ».

Le programme de subventions pour l'EDI est le fruit d'un partenariat entre l'ACE et MONDO, une entreprise de renommée internationale spécialisée en revêtements de sol conçus pour optimiser la performance des athlètes. Visitez coach.ca/fr/MONDO pour en savoir plus.

Promotion du projet

L'ACE peut partager des nouvelles de votre projet sur les médias sociaux, si vous y consentez. Veuillez transmettre toutes les photos, vidéos ou citations pertinentes des participants au projet qui peuvent être utilisées pour mettre en lumière les réalisations de votre projet.

Toutes les questions sur le programme de subventions pour l'EDI peuvent être adressées à Frances Priest, gestionnaire de la sécurité dans le sport, à l'adresse fpriest@coach.ca.